



## AVIS DE PROMULGATION

Le 12 juin 2018, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2018-144-1 concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Michel au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux.*

*Ce règlement a pour objet d'adhérer au régime de retraite pour tous les membres du conseil municipal.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 14 juin 2018

(s) Caroline Provost  
Caroline PROVOST  
Secrétaire-trésorière adjointe